



STOP AUX ACCORDS DE LIBRE ECHANGE

DÉFENDRE L'EMPLOI, LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, L'AGRICULTURE PAYSANNE ET LA VIE DES TERRITOIRES !

La mobilisation citoyenne a permis d'empêcher un accord de libre-échange multilatéral à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment pour les produits agricoles. En réaction, l'Union européenne (UE) négocie des accords de libre-échange bilatéraux tous azimuts. Ils voudraient livrer l'agriculture et l'alimentation au libéralisme le plus débridé.

L'UE présente ces négociations comme nécessaires pour faire face à la crise. Selon elle, ces accords conduiraient à une augmentation du PIB et de l'emploi, ce qu'aucune étude sérieuse, y compris de Bruxelles, ne vient confirmer. D'autres accords, dont celui entre l'Amérique du Nord et le Mexique (l'Aléna), ont déjà montré les conséquences désastreuses en termes d'emploi, de démocratie ou d'environnement.

L'UE négocie actuellement, dans le plus grand secret, deux accords avec l'Amérique du Nord et un accord avec la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest)¹ : le TAFTA / TTIP² avec les États-Unis, le CETA/ACGS³ avec le Canada et l'Accord dit de Partenariat Economique avec l'Afrique de l'Ouest.

¹ Organisation internationale régionale créée en 1975 regroupant 15 Etats Ouest-Africains : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

² L'accord de libre-échange (ALE) États-Unis-UE est également nommé « partenariat transatlantique de commerce et d'investissement » (PTCI), Transatlantic Free Trade Area (TAFTA), Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP).

³ L'accord de libre-échange (ALE) Canada-UE est également nommé « Accord économique et commercial global » (AECG) ou en anglais, Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA).



Les accords de libre-échange et de libéralisation de l'investissement avec les États-Unis et le Canada seraient les plus importants jamais conclus. Ils auront un impact mondial et détermineront les nouvelles normes au bénéfice des multinationales. Celles-ci disposeront des outils pour façonner toutes les réglementations, normes et politiques publiques de manière à accroître davantage leurs profits : le mécanisme de règlement des différends et le conseil de coopération réglementaire. Ainsi, les Etats, régions et collectivités perdront leur pouvoir de protection des citoyens et de leur environnement.

Pour que les multinationales européennes puissent vendre leurs services, leurs voitures et leurs armes, l'agriculture pourrait devenir la monnaie d'échange. La mise en place de ces accords se prépare dès à présent avec l'assouplissement de la réglementation sur les OGM, l'autorisation de traitement chimique (acide lactique) des carcasses animales et par l'adoption de règles sanitaires taillées sur mesure

pour l'industrie agroalimentaire européenne (par exemple, le puçage électronique).

L'accord avec le Canada a déjà obtenu un accord de principe de la Commission européenne. Il créera un précédent et servirait ainsi de référence aux négociations entre l'UE et les États-Unis. Nous ne devons laisser passer aucun de ces accords ! Ils ne seront favorables ni aux peuples américain et canadien, ni au peuple européen, ni aux autres pays du monde !

LE POUVOIR AUX MULTINATIONALES

Les outils de domination des multinationales figurant dans les accords sont :

- Le « mécanisme de règlement des différends investisseur-Etat » (« ISDS » pour l'acronyme anglais) permet à toute entreprise de réclamer, devant un tribunal d'arbitrage privé, des dédommagements financiers de la part d'une région, d'un Etat ou une collectivité territoriale dont une nouvelle loi, ou une norme, seraient de nature à porter atteinte aux profits actuels ou envisagés de l'entreprise contrariée.
- Le « conseil de coopération réglementaire », au fonctionnement opaque, aurait droit de regard sur les normes émergentes, comme sur les plus anciennes, avant même leur soumission aux procédures législatives, avec obligation de prendre en compte les points de vue outre-Atlantique.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR L'AGRICULTURE ?

DESTRUCTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ET PAYSAN

Avec ces accords, le droit à la concurrence prime sur le droit social. Le coût du travail et la rémunération de la main d'œuvre sont considérés comme une variable d'ajustement.

Le travail paysan crée les biens et la valeur ajoutée. L'agriculture est une source d'emplois qui doit être soutenue. Les paysans occupent et font vivre les territoires et produisent une alimentation de qualité.

Le prétexte de la création d'emplois via ces accords ne tient pas ! De part et d'autre de l'Atlantique, un véritable marché (lucratif) d'une main-d'œuvre asservie, précaire et flexible s'organise autour de l'industrialisation de l'agriculture. Ces accords de libre-échange (ALE) ne feront que renforcer le rôle des multinationales de prestation de services qui n'hésitent pas à déplacer massivement des travailleurs depuis les pays où la main-d'œuvre est moins chère, détruisant ainsi l'emploi paysan.

SUPPRESSION DES PROTECTIONS DOUANIÈRES ET REMISE EN CAUSE DE L'ACCÈS À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Les droits de douanes permettent de protéger les agricultures de la concurrence mondiale. Ils sont l'un des outils qui permet d'assurer la souveraineté alimentaire des États. Ils donnent également la possibilité de privilégier des partenaires commerciaux sur la base de critères sociaux et environnementaux. Les ALE visent à supprimer ces droits de douanes.

LES NORMES, UN OUTIL AU SERVICE DES MULTINATIONALES

Les États-Unis, le Canada et l'UE ont des normes différentes. Certaines protègent réellement la santé, l'environnement et les consommateurs. D'autres ne sont que des prétextes pour garantir le monopole de produits industriels et l'interdiction de produits paysans ou artisanaux. Elles sont liées au modèle de production et de consommation promu.

Les accords, sous le poids du lobby des multinationales, entraîneront un affaiblissement des normes protectrices de la santé, de l'environnement et des consommateurs et un renforcement des normes industrielles pour répondre à la concurrence mondiale. Les entreprises deviendront les seules à pouvoir construire des normes « basées sur la science » dont elles financent et dirigent tous les travaux de recherche. Pour l'agriculture, ces normes seront adaptées aux grosses exploitations et aux besoins de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution. Faute de moyens suffisants, les petits paysans ne pourront pas s'aligner. Les normes constitueront donc un outil d'élimination des paysans, en même temps qu'un moyen renforcé pour développer l'agriculture industrielle ravageuse socialement et écologiquement.

Les normes deviendront un outil de protection des monopoles industriels plutôt qu'un outil de protection de l'environnement et des citoyens.



EXEMPLE

DES NORMES DIFFÉRENTES DES DEUX CÔTÉS DE L'ATLANTIQUE

En termes de maîtrise des risques sanitaires générés par l'agro-industrie, les États-Unis et le Canada, ont des politiques différentes. A la sortie de l'abattoir, les États-Unis et le Canada ont recours à la décontamination chimique de la viande pour la « nettoyer » de ses microbes. L'UE, elle, applique le fameux HACCP, qui consiste en une analyse des points à risque par l'agro-industrie elle-même. Les États-Unis et le Canada permettent l'utilisation des antibiotiques ainsi que d'hormones pour accélérer la croissance des animaux alors que cette pratique est interdite en Europe. Aussi, les États-Unis et le Canada ne reconnaissent pas le principe de précaution. Sur les OGM, ces deux pays en autorisent plus que l'UE, où les luttes ont permis de leur barrer la route. Les ALE risquent d'anéantir les victoires de la société civile qui se traduisent par des réglementations plus exigeantes, notamment sur les OGM.

Les normes environnementales et de santé sur les produits chimiques sont aussi une cible importante des multinationales. Par exemple, les seuils d'emplois de pesticides ou les niveaux d'acceptabilité des résidus diffèrent selon les États. Ils pourraient donc être harmonisés, forcément vers le bas. Par exemple, la mise en place d'une réglementation sur les perturbateurs endocriniens (substances chimiques ayant des effets sur le développement), au niveau européen, rencontre l'opposition des lobbies.



RENFORCEMENT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En termes de droits de propriété intellectuelle, les systèmes diffèrent également. Aux États-Unis, par exemple, le brevet régit le marché des semences, tandis qu'en UE et au Canada le catalogue⁴ est obligatoire. Les ALE, en modifiant les règles d'accès au marché, agiront encore une fois en faveur des multinationales semencières et chimiques.

Le droit des paysans à utiliser leurs propres semences est mis en péril par ces accords. L'exception agricole à la loi française sur la contrefaçon et le refus de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) par le Parlement européen seront remis en cause.

FIN DES POLITIQUES PUBLIQUES, NOTAMMENT AGRICOLES

Grâce au mécanisme de règlement des différends, les multinationales pourront attaquer la Politique agricole commune (PAC) et toutes les politiques publiques qui iront à l'encontre de leurs profits. Les aides agricoles de la PAC seront attaquées pour concurrence déloyale.

Le TAFTA et le CETA seront au-dessus des réglementations européennes, nationales, régionales. Ils dicteront l'orientation des politiques publiques. Une collectivité territoriale ne pourra plus choisir ses entreprises locales, ses fournisseurs (les paysans pour la cantine scolaire par exemple). Les institutions craindront de légiférer de peur de se faire attaquer par une multinationale. Nous serons donc sous le dictat des multinationales.

⁴ Pour échanger ou commercialiser des semences et plants destinés à une exploitation commerciale, il faut que les variétés soient inscrites au catalogue officiel des espèces et variétés.

Deux modèles agricoles s'opposent.



DR - Confédération Paysanne

Photo © - georges barol

MISE EN PÉRIL DES APPELLATIONS D'ORIGINE ET DES SIGNES DE QUALITÉ

L'UE dispose de trois systèmes pour encadrer les produits agricoles et les denrées alimentaires de qualité : AOP (appellation d'origine protégée), IGP (indication géographique protégée) et STG (spécialité traditionnelle garantie).

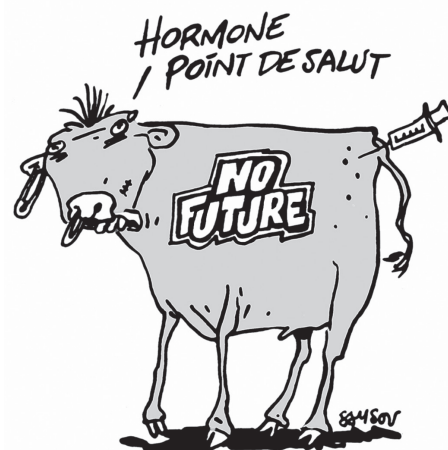
Dans le cadre des ALE, ces trois systèmes sont mis en péril puisque les États-Unis et le Canada ne les reconnaissent pas. Dans les pays d'Amérique du Nord seule la marque privée dont l'entreprise est propriétaire est reconnue et protégée. C'est pour cette raison que les entreprises nord-américaines peuvent se permettre d'utiliser des termes comme champagne, feta, ou encore parmesan.

DÉSTRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES, EXEMPLE DE LA FILIÈRE VIANDE BOVINE

La filière viande, particulièrement la viande bovine, serait très fragilisée par ces accords. Les modèles d'élevage de part et d'autre de l'Atlantique, les normes sanitaires, sociales et

environnementales diffèrent fortement. Les coûts de production en UE sont bien supérieurs à ceux de l'Amérique du Nord. Le modèle agricole productiviste, plus avancé dans les États nord-américains se développera très rapidement en UE avec les conséquences que l'on connaît : désertification des territoires, perte d'emploi paysan, entrée des OGM, etc.

La question n'est donc pas simplement agricole. Elle relève d'un choix de société : quelle agriculture et quelle alimentation voulons-nous ?



MOBILISONS-NOUS CONTRE CES ACCORDS DESTRUCTEURS !



DR - Confédération Paysanne

Rejoignez le collectif Stop-TAFTA près de chez vous, suivez l'actu sur le site de la Conf' (www.confederationpaysanne.fr) et sur le site du collectif national (www.collectifstopafta.org), parlez-en autour de vous. Seule une large mobilisation citoyenne peut faire tomber ces accords !

Le modèle promu par ces accords toujours en cours de négociation est une agriculture capitaliste, industrielle et financiarisée. Face à l'échange incessant de produits entre les États-Unis, le Canada et l'UE, la seule possibilité sera de s'engouffrer encore davantage dans un modèle agro-exportateur néfaste pour l'environnement, l'emploi et les pays du Sud, nous éloignant un peu plus de la souveraineté alimentaire. Par exemple, l'arrivée massive de blé et soja OGM renforcerait le modèle d'alimentation animale maïs-soja, au détriment des prairies et protéines locales, au profit des usines de 1000 vaches et plus !

Pourtant le territoire européen ne pourra jamais être aussi compétitif. Il n'y a pas de grands espaces disponibles comme ceux des États-Unis et du Canada qui permettent des « économies d'échelle ». Nous avons au contraire une immense diversité de territoires riches d'une

main-d'œuvre paysanne encore nombreuse et très compétente, capable de subvenir à l'ensemble des besoins alimentaires locaux.

Les ALE vont à l'encontre de l'agriculture paysanne. Les paysans américains et européens disparaîtront face à l'injonction de compétitivité généralisée, pour laisser la place à des agri-managers.

Dans tous les domaines concernés, les ALE sont négociés sous l'influence et dans l'intérêt de quelques multinationales. Leur élaboration est à l'image du projet dont ils sont porteurs : le contournement des aspirations et des espaces démocratiques populaires.

En ce qui concerne l'agriculture, ces accords menacent directement la qualité de notre alimentation et la vitalité de nos territoires. En outre, au-delà de ces aspects, l'élimination

de l'agriculture paysanne c'est l'élimination de la capacité des populations à se nourrir de façon autonome, c'est-à-dire concertée, choisie et indépendante. Nous paysans et citoyens, ne pouvons renoncer à cette capacité, condition vitale de l'exercice de nos libertés collectives, en nous soumettant à la tutelle alimentaire de quelques puissances cyniques telle Monsanto.

C'est pourquoi, aux États-Unis, au Canada et en UE, les mobilisations en cours doivent encore grandir. Nous ne pouvons, en aucun cas, laisser ces accords être ratifiés, pas plus que nous n'avons laissé passer les précédentes moutures du même projet, tels l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) et l'ACTA (Accord commercial anti-contrefaçon).

